

M^e Vergès et Action directe**27 octobre 1982**

Accusations contre M^e Vergès : l'avocat constituerait, via la Suisse, un trésor de guerre pour Action directe. Rien ne confirmera ces allégations, même si, comme le précise cette note, l'avocat était placé sur écoute.

L'ensemble des renseignements, obtenus par l'équipe synthèse du Conseiller technique, le groupe d'action mixte et les renseignements généraux, permettent de préciser l'affaire appelée "ILE MAURICE".

La Société FINDUS, par l'intermédiaire d'une de ses filiales nommée CROOSE, va effectivement construire un complexe de pêcheries et de conserveries en ILE MAURICE. Sans rentrer dans les détails de cette opération, en particulier l'utilisation d'une société fiduciaire suisse servant de couverture auprès de l'opinion mauricienne, momentanément anti-américaine, il est important de préciser le rôle joué par Maître VERGES.

Il est à souligner que l'ensemble des renseignements donnés, en dehors des seules écoutes, sont sûrs à cent pour cent : l'informateur des renseignements généraux étant très proche de la source. L'opération est, au moment de la rédaction de cette note, proche de sa conclusion.

Maître VERGES possède, sous un nom d'emprunt, une société fiduciaire en SUISSE, nommée SENFIC, qui assurera la couverture financière de l'opération. Il rétrocèdera, par l'intermédiaire d'une banque algérienne (ancienne banque du F.L.N.), banque se trouvant également en SUISSE, soixante millions de francs au groupe "action directe". Tous ces mouvements financiers sont parfaitement légaux. A moins d'intervenir directement, auprès de l'ILE MAURICE pour que le support financier de l'opération effectué par SENFIC soit effectué par la FRANCE, il semble impossible d'éviter qu'action directe touche ces soixante millions. Toutes les possibilités ont été envisagées.

En tenant compte du fait qu'en d'autres temps Action directe a déjà disposé, après un hold-up important (CONDE SUR ESCAUT), d'une somme considérable (environ vingt millions de francs) et que connaissant le moyen qu'ils employaient pour récupérer, avec des traveller's cheques, une partie de l'argent du hold-up, il ne nous a été possible d'intercepter qu'une somme dérisoire.

Un système de comptes numérotés en SUISSE permet en effet à un très grand nombre d'agents de se faire délivrer de l'argent. Ainsi, le groupe récupère-t-il, en fonction de ses besoins et par l'intermédiaire de plusieurs passeurs, l'argent qui lui est nécessaire. Jamais l'ensemble de la somme n'a été déplacé en une seule fois, ce qui exclut toute action.

Les dernières arrestations sur Action directe concernant la seule partie du réseau déjà connue, il est indéniable que s'ils arrivent à toucher cet argent, les quelques 150 militants non repérés et non connus se trouveront en possession de moyens financiers tels qu'ils pourront très facilement troubler l'ordre public pendant plusieurs années.

Les investigations sur Action directe, dont les ramifications internationales semblent se préciser, se précisent d'une manière indiscutable, doivent être intensifiées.

Le Chef d'escadron PROUTEAU